

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Quarante-huitième session
Genève, 24 – 27 mars 2025

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. M. Liu Jian (Chine) a assuré la présidence. Mme Lina Mickienė (Lituanie) et M. Sergio Chuez Salazar (Pérou) ont assumé les fonctions de vice-présidents.
2. Le président a ouvert la quarante-huitième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).
3. Mme Wang Binying, vice-directrice générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang.
4. M. Marcus Höpferger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/48/1 Prov.4).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS POUR LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION DU SCT

6. Le SCT a élu, pour sa quarante-neuvième session, Mme Lilyclaire Bellamy (Jamaïque) présidente, et Mmes Kateřina Dlabolová (République tchèque) et Tlalane Augustina Sebeko (Lesotho) vice-présidentes.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Proposition actualisée présentée par les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, du Japon, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de l'Union européenne et de ses États membres relative à une recommandation commune concernant la protection des interfaces utilisateurs graphiques au titre des dessins ou modèles industriels (document SCT/44/6 Rev.4)

Proposition du groupe des pays africains relative à la réalisation d'une étude sur l'incidence de la protection des interfaces utilisateurs graphiques à titre de dessin ou modèle sur l'innovation (document SCT/46/5)

7. Le SCT a examiné les documents SCT/44/6 Rev.4 et SCT/46/5.

8. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait, à sa prochaine session, le débat sur le document SCT/44/6 Rev.4 et sur une version révisée du document SCT/46/5 et examinerait la proposition d'organiser une séance d'échange sur la protection des interfaces utilisateurs graphiques au titre des dessins ou modèles industriels à sa prochaine session.

9. Le groupe des pays africains invitera les membres du SCT à faire part de leurs observations, en plus de celles déjà fournies, afin que les auteurs de la proposition établissent une version révisée du document avant la prochaine session.

Informations actualisées des États membres concernant le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS)

10. Le SCT a pris note des progrès réalisés par les membres dans le cadre de la mise en œuvre du service DAS concernant les dessins et modèles industriels et le président a indiqué en conclusion que le SCT reviendrait sur ce point pour une mise à jour à sa prochaine session.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : MARQUES

Proposition révisée présentée par les délégations des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant des directives relatives à l'examen des marques composées, en tout ou en partie, d'un nom de pays ou d'un nom géographique d'importance nationale (document SCT/43/6 Rev.2)

11. Le SCT a examiné le document SCT/43/6 Rev.2.

12. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait le débat sur une version révisée du document SCT/43/6 Rev.2 à sa prochaine session.

Deuxième proposition révisée présentée par la délégation de la Jamaïque portant sur une recommandation commune concernant des dispositions relatives à la protection des noms de pays (document SCT/43/9 Rev.)

13. Le SCT a examiné le document SCT/43/9 Rev.

14. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait, à sa prochaine session, le débat sur le document SCT/43/9 Rev.

Proposition actualisée présentée par les délégations du Brésil, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de la Géorgie, de l'Indonésie, de l'Islande, de la Jamaïque, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Mexique, de Monaco, du Pérou, du Sénégal et de la Suisse concernant la protection des noms de pays et des noms géographiques d'importance nationale dans le système des noms de domaine (DNS) (document SCT/41/6 Rev.2)

15. Le SCT a examiné le document SCT/41/6 Rev.2.

16. Le président a indiqué en conclusion que le SCT avait décidé de maintenir le document SCT/41/6 Rev.2 à l'ordre du jour du SCT et de relancer le débat sur ce document si des faits nouveaux survenaient.

Informations actualisées sur les aspects du système des noms de domaine relatifs aux marques (document SCT/48/2)

17. Le SCT a examiné le document SCT/48/2.

18. Le SCT a demandé au Secrétariat de tenir les délégations informées de l'évolution future du système des noms de domaine (DNS).

Proposition présentée par les délégations de l'Équateur et du Pérou sur les marques-pays (document SCT/48/3)

19. Le SCT a examiné le document SCT/48/3.

20. Le président a indiqué en conclusion que le SCT poursuivrait, à sa prochaine session, le débat sur le document SCT/48/3.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

21. Le président a indiqué en conclusion que le SCT était convenu :

- d'organiser une séance d'information sur les indications géographiques en marge de la quarante-neuvième session du SCT sur les thèmes suivants :
 - Gouvernance inclusive des indications géographiques et développement durable
 - Noms de plantes et indications géographiques
- d'inviter les membres à présenter, à la quarante-neuvième session du SCT, des propositions de thèmes pour une séance d'information sur les indications géographiques, qui se tiendra en marge de la cinquantième session du SCT.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

22. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président, qui fait l'objet du présent document.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

23. Le président a prononcé la clôture de la session le 27 mars 2025.

[Fin du document]